



SOCIÉTÉ NATIONALE DE TRANSPORT DE L'ÉLECTRICITÉ
NATIONAL ELECTRICITY TRANSMISSION CORPORATION

ADDITIF N°02/SONATREL/DG/DAFRH/SDAG/SIGAM/CIPM DU 20 MARS 2021
RELATIF AUX DOSSIERS DES APPELS D'OFFRES INTERNATIONAUX OUVERTS
N°01, 02, 03, 04, 05, 06 ET 07.

CAHIER DE CLAUSE ADMINISTRATIVE PARTICULIÈRE (CCAP)

Définitions et attributions

AU LIEU DE :

3.1. Définitions générales

- L'Autorité Contractante est le Directeur Général de la SONATREL. Il passe le marché, veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies à l'organisme chargé de la régulation ;
- Le Maître d'Ouvrage est le Directeur Général de la SONATREL. Il représente l'administration bénéficiaire des prestations ;
- Le Chef de service du marché est le Directeur du Développement et Réalisation des Projets de la SONATREL. Il veille au respect des Clauses Administratives, Techniques et Financières et des délais contractuels ;
- L'Ingénieur du marché est le Délégué Régional Littoral Sud-Ouest ;
- Le fournisseur est, cocontractant au présent marché.

LIRE :

3.1. Définitions générales

- Le Maître d'Ouvrage est le Ministre de l'Eau et de l'Energie. Il représente l'administration bénéficiaire des prestations ;
- Le Maître d'Ouvrage Délégué est le Directeur Général de la SONATREL ;
- Le Chef de service du marché est le Directeur du Développement et Réalisation des Projets de la SONATREL. Il veille au respect des Clauses Administratives, Techniques et Financières et des délais contractuels ;
- L'Ingénieur du marché est le Délégué Régional Littoral Sud-Ouest de la Sonatrel ;
- Le fournisseur est, cocontractant au présent marché.

Nantissement

AU LIEU DE :

- L'autorité chargée de l'ordonnancement est le Directeur Général de la SONATREL ;
- L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est le Directeur Général de la SONATREL ;
- Le responsable chargé du paiement est le Responsable Administratif et Financier de l'UGP PforR logé au MINEE ;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est le Directeur du Développement et Réalisation des Projets de la SONATREL.

LIRE :

- L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est le Directeur Général de la SONATREL ;
- L'autorité chargée de l'ordonnancement est le Ministre de l'Eau et de l'Energie ;
- Le responsable chargé du paiement est le Comptable assignataire du Sous-compte Trésor dédié au Programme Axé sur les Résultats dans le secteur de l'électricité au Cameroun ;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est le Directeur du Développement et Réalisation des Projets de la SONATREL ;

Réception provisoire

AU LIEU DE :

31.1. La commission de réception est composée des membres suivants :

1. Le Maître d'Ouvrage ou son représentant - Président ;
2. Le coordonnateur de l'UGP PforR MINEE ;
3. Le Chef de Service du marché, Membre ;
4. Le Directeur Administratif, Financier et des Ressources Humaines de la SONATREL ;
5. Le Responsable Administratif et financier de l'UGP PforR logé au MINEE ;
6. Le sous-directeur de l'Administration Générale ;
7. L'Ingénieur du marché, rapporteur ;
8. Un représentant de la Structure Interne de Gestion Administrative des marchés ;
9. Toute autre personne désignée pour ses compétences par le Président.

LIRE :

31.1. La commission de réception est composée des membres suivants :

1. Le Maître d'Ouvrage Délégué ou son représentant - Président ;
2. Le coordonnateur de l'UCP-PforR ou son représentant - Membre ;
3. Le Chef de Service du marché, - Membre ;
4. Le Comptable matière placée auprès de l'Unité de Coordination du Programme ou son représentant – Membre ;
5. L'Ingénieur du marché, rapporteur ;
6. Un représentant de la Structure Interne de Gestion Administrative des marchés- Membre ;
7. Toute autre personne désignée pour ses compétences par le Président.

CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)

AU LIEU DE :

TSR 5%

LIRE :

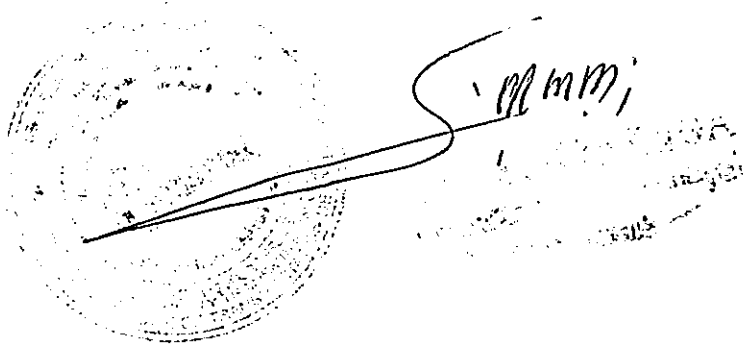
TSR 3%

Le reste sans changement

Le Directeur Général

AMPLIATIONS :

- ARMP (pour publication et archivage)
- PCA/SONATREL
- PCIPM/SONATREL
- CHRONO
- ARCHIVES



A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The signature appears to be 'M. M. M.'. The stamp is partially obscured by the signature and contains some illegible text.